



a rénovation urbaine de La Saulaie est un projet majeur pour Oullins dont c'est le plus vaste potentiel d'urbanisation. Comment appréhender les changements à venir et contribuer à l'évolution de son cadre de vie quotidien ?

La collectivité pense l'évolution de son territoire et participe à son aménagement et aux infrastructures nécessaires à son bon fonctionnement. Elle prévoit les usages à venir et les besoins qui leurs sont liés : il s'agit de la phase de programmation. Un programme définit ce qu'il faut bâtir et pour qui, mais ne définit pas la forme que les constructions et/ou espaces publics vont prendre. Pour réussir une bonne programmation, il faut être conscient des besoins et des demandes. Les citoyens et les usagers ont donc un rôle important à jouer pour appuyer la collectivité dans ses choix.

Mais pour que le dialogue avec les habitants soit fructueux, que chacun puisse y prendre part, des actions de sensibilisation et de pédagogie sont nécessaires pour partager une culture commune et les mêmes éléments de langage (parfois assez techniques). Ces actions peuvent prendre des formes variées: expositions, tables rondes ou ateliers, site internet, etc. Cette démarche et ce dialogue peuvent s'adresser largement aux habitants de toute la commune, car l'évolution d'un quartier et de ses équipements impacte nécessairement une échelle plus large.

La première phase de concertation publique pour le projet de La Saulaie a été lancée lors de la réunion publique du 6 octobre 2017. Plusieurs autres phases de concertation vont suivre en fonction des étapes de définition du projet, de la composition générale du quartier, à la programmation des espaces et équipements publics. La Métropole de Lyon a mis en place cette pratique sur l'ensemble de son territoire depuis de nombreuses années, au service des projets et des habitants.

- 1 UN QUARTIER, DES MOBILITÉS
- 2 UNE DIMENSION ÉCONOMIQUE
- 3 VILLE ET NATURE
- 4 HABITAT
- 5 PATRIMOINE ET RECONVERSION
- 6 LES HABITANTS ET LA FABRIQUE DE LA VILLE







LES TERMES DE L'URBANISME

Enquête publique : Il s'agit d'une procédure codifiée, préalable aux grandes décisions ou réalisations d'opérations d'aménagement du territoire. Elle a pour objet d'assurer l'information et la participation du public, la prise en compte des intérêts des tiers. Chacun peut légalement s'exprimer sur le projet en question.

Réunion publique : C'est un des outils mis en place par la collectivité pour interagir avec le grand public, lors d'une démarche d'enquête publique ou de concertation.

Concertation: Elle s'inscrit dans la recherche d'une action publique plus transparente et plus efficace. La concertation publique est une démarche visant à associer la population à une prise de décision pu-

SCOT : Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document d'urbanisme de planification stratégique à long terme (15-20 ans). Il s'applique sur un territoire plus large que le PLU, à l'échelle d'un bassin de vie de nombreuses communes. Il assure la cohérence à grande échelle entre les différentes politiques publiques, les différents documents et les différents thèmes liés à l'aménagement du territoire (ex : Plan local d'urbanisme. Plan local de l'habitat. Plan de déplacement urbain...).

PLU: Le Plan Local d'Urbanisme est un document d'urbanisme qui définit les rèales d'utilisation du sol et les rèales de construction pour un territoire qui peut être une commune ou un groupement de plu-

PADD : Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable est un des éléments constitutifs et obligatoires des PLU et des SCoT. C'est dans ce document que sont exposées les intentions des élus pour les années à venir en termes d'urbanisme et d'aménagement du territoire, dans le respect des principes de développement durable. Le PADD est destiné à l'ensemble des citoyens.

Étude stratégique et pré-programmation : Elles permettent de définir les niveaux d'ambitions d'un projet et de tisser les grandes lignes d'aménagement et de programmation. Les différents acteurs des collectivités peuvent se mettre d'accord sur les grands invariants du projet.

Programmation : La programmation permet de définir les usages des futurs bâtiments et espaces publics d'un projet d'urbanisme. Elle se précise avec l'avancée générale du projet urbain, passant des grands équilibres (entre logement et économie) aux détails des équipements (nombre de classes pour la nouvelle école).

Plan de composition : Il s'agit de la pièce maîtresse d'un projet urbain. L'architecte-urbaniste dessine la composition générale du futur quartier : implantations des bâtiments, des espaces publics et des voiries, vocations des constructions...).

Concours d'architecture : Des concours d'architecture permettent à la collectivité de choisir les porteurs de projets pour chaque lot constructible de la ZAC qu'elle a créée.

Outils de financement ZAC, PUP: La Zone d'Aménagement Concerté et le Projet Urbain Partenarial sont des outils de financement de l'urbanisme qui, dans un périmètre donné, permettent à la collectivité d'imposer une participation financière aux porteurs de projets afin de réaliser des équipements publics nécessaires au bon fonctionnement d'un proiet d'urbanisation.

Étude d'impact : Une étude d'impact est une étude technique qui vise à apprécier les conséquences de toutes natures, notamment environnementales d'un projet pour tenter d'en limiter, atténuer ou compenser les impacts négatifs. (Peut être appelée Évaluation environnementale pour certains documents).



La consultation du public peut être ponctuelle et institutionnelle et ainsi avoir lieu en mairie pour une réunion publique. Mais la participation des habitants peut aussi s'installer dans le temps grâce à des lieux dédiés. Durant la transformation d'un quartier, des lieux peuvent être vides pendant plusieurs mois, voire plusieurs années. Ils peuvent faire l'objet d'une attention particulière et d'une appropriation éphémère par les habitants. Ils deviennent ainsi des espaces relais pour le lien social et peuvent faire partie du dispositif de participation citoyenne. Ils permettent de tester des usages et des programmes afin d'en analyser l'appropriation des habitants du quartier ou du reste de la commune.

Le P'tit jardin de La Saulaie est un bon exemple d'utilisation temporaire d'un espace vide en transition.









L'implication du public dans la vie du quartier et dans les enjeux de sa transforma tion peut prendre des formes variées. Tous les âges peuvent participer et être sensibilisés selon différents dispositifs.



Création de la Compagnie de sauvetage d'Oullins

1913

La Caravane

1984

Création du Local Info Saulaie devenu Le PIVO au sein des anciennes (Pôle d'initiatives Ville d'Oullins)

2000

Accompagnée à La Saulaie

2011

«I Have A dream» passage Louis-Roy

2013

Livraison du City stade après une phase de concertation

2014

Livraison du square Dubois-Crancé après une phase de concertation

2016

Lancement du conseil citoyen de La Saulaie

2017

Création de la ZAC de La Saulaie après une concertation publique règlementaire fin 2017

2018

Depuis ses balbutiements dans les années 1970 autour des questions environnementales, la concertation a vocation de rendre l'action publique plus transparente et fait aujourd'hui partie prenante des processus d'aménagement. Au fil des années la législation a renforcé l'information et la participation du public. Des associations sont nées avec l'objectif de faire comprendre la ville à tout un chacun et de faire dialoguer habitants et collectivités.

La concertation est un terme très général qui veut exprimer le degré de partage de l'information et de la fabrication d'une ville ou d'un quartier. Derrière ce mot, on peut trouver des niveaux d'implication différents mais aussi des actions tournées vers des personnes ou des groupes de personnes différents: l'ensemble de la population, des groupes d'habitants volontaires ou choisis, des associations, les conseils citoyens ou de jeunes...

Mais c'est la collectivité (commune, métropole, etc.) qui est le commanditaire de la démarche et le décideur final. Elle définit les thématiques abordées ainsi que le cadre dans lequel le public va apporter sa participation et donner son avis. Elle a aussi des obligations règlementaires à respecter en fonction du projet qu'elle met en place.

CONCERTER, PARTICIPER, À QUOI ÇA SERT?

Améliorer le proiet

- En tenant compte de l'expérience et la connaissance des habitants sur leurs lieux de vie:
- En adaptant le projet et son programme en fonction des besoins des futurs usagers et habitants;
- En gagnant du temps et de l'argent grâce à un projet qui évite des erreurs et des ajustements tardifs. Ce qui facilite sa réalisation et la tenue de ses échéances.

Faire comprendre les choix faits et à faire

- Les enjeux de l'évolution de son territoire au regard de ce qui a déjà était fait ou planifié;
- Prendre conscience des contraintes aussi bien territoriales que règlementaires avec lesquelles il faut composer;
- Responsabiliser les citoyens dans le rôle qu'ils peuvent jouer.

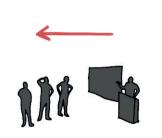
Enrichir la vie locale

- Assurer le droit d'expression des citoyens;
- Se servir du projet pour créer une dynamique positive d'échanges autour de la vision de son quartier. Même si les intérêts sont divergents, les intégrer le plus tôt possible peut permettre de trouver des solutions alternatives:
- Créer du lien social entre des personnes qui n'ont pas l'opportunité d'échanger habituellement, autour d'un sujet qui les
- Les élus peuvent faire comprendre leurs actions, écouter les attentes de leurs concitoyens et débattre des choix qui les

LES DIFFÉRENTS NIVEAUX D'IMPLICATION DE LA «CONCERTATION»

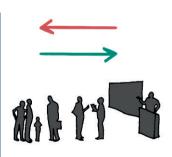
La collectivité qui engage le dialogue avec ses concitoyens peut les impliquer dans un projet selon des degrés différents : information, consultation, concertation, participation, etc. Ces termes se ressemblent et sont parfois confondus alors qu'ils

ne renvoient pas aux mêmes sollicitations. De plus, ces différents procédés peuvent être mis en place de manière complémentaire pour des phases différentes du projet en question.



L'information

La collectivité élabore un projet puis le présente au public. Il s'agit du niveau élémentaire de toute volonté de concertation. C'est un préreguis aux autres niveaux ci-après.



La consultation

Elle est souvent réalisée sur un sujet ou un dossier précis. Le public se prononce par exemple sur l'enquête publique d'un document d'urbanisme. Les avis et remarques sont analysés par la collectivité et un commissaire enquêteur qui ajustent le projet en question.



La concertation

Elle établit un dialogue avec des allers-retours entre le public et la collectivité. Elle se déroule en parallèle de l'évolution du projet. Le public est consulté sur différentes phases et non plus ponctuellement sur un projet finalisé.



La co-production ou co-construction

C'est le niveau le plus développé de participation. On trouve encore peu de démarches de ce type dans les projets d'urbanisme en France. Le citoyen participe au processus d'élaboration du projet (pour tout ou partie) selon le cadre défini par la collectivité.